

L'EAU NOUS CONCERNE TOUS !

GARDONS UNE GESTION PUBLIQUE

Cet été, les élus communautaires vont décider du mode de gestion de nos réseaux d'eau et d'assainissement.

Notre Communauté de Communes envisage de privatiser cette gestion.

Nous vous alertons sur les **conséquences** de ce choix :

- Augmentation de 63% du tarif de l'eau pour un prix moyen de 5€ du m³ (selon la Communauté de communes Jabron LureVançon Durance)
- Des bénéfices réalisés par le prestataire qui ne seront pas réinjectés dans nos réseaux
- Fin d'un service de proximité
- Baisse de la réactivité en cas d'urgence
- Disparition des emplois locaux
- Perte de la maîtrise des réseaux par nos élus locaux

Différents exemples du montant en euros d'une facture pour 120m³, en 2022 et après privatisation :

	2022	Après privatisation
Montfort	302,40	595,20
Ch-Val-St-Donnat	420	595,20
Sourribes	276,60	595,20
Valbelle	243,60	595,20
Curel, Ch-Miravail, Noyers, Bevons	372	595,20
Les Omergues	252	595,20

Soit, entre 100 et 350 euros d'augmentation par an et par foyer

Nous estimons que le **travail** nécessaire à la création d'un service public **n'a pas été suffisant**. Or, à proximité, Digne-les-Bains, Manosque et Sisteron **sont revenues à une gestion publique** après avoir éprouvé la privatisation.



Pour en savoir plus, tournez la page >>>

L'EAU NOUS CONCERNE TOUS !

GARDONS UNE GESTION PUBLIQUE

Aujourd'hui, les communes gèrent localement les réseaux d'eau et d'assainissement. La loi NOTRe*, votée en 2015, impose de transférer la compétence* de cette gestion à la Communauté de Communes, contre la volonté des élus locaux (la totalité de nos maires disent être contre le transfert obligatoire). Sur le plan national nous avons contacté plusieurs députés, car nous pensons, comme nos élus, que cette loi va à l'encontre des intérêts des usagers. Nous soutenons la proposition de loi de notre sénateur Jean-Yves Roux, qui permettrait de rendre le transfert facultatif et non obligatoire.

Pendant, si la loi ne change pas il faut s'y préparer. Ainsi, au niveau local, nous nous inquiétons des modalités de la gestion de l'eau sur notre territoire. Le travail qui permettrait la création d'un service public communautaire n'a pas été fait. En effet, depuis 2022 la commission Eau ne s'est pas réunie une seule fois et la recherche d'une personne compétente pour y travailler n'a commencé qu'en décembre 2023 !

On se souvient de la privatisation de nos autoroutes (ou plutôt des contrats de gestion au temps long) qui a permis des bénéfices record pour les concessionnaires, au détriment du budget de l'État et des usagers. Il aura fallu 18 ans pour que le ministre de l'économie admette une « erreur de calcul » !

Pourtant, les alternatives existent. Nous avons encore le temps de mettre en place une gestion publique. Que ce soit la création d'une Société Publique Locale, celle d'une régie ou l'extension du Syndicat Intercommunal déjà existant dans la vallée du Jabron, elles permettront toutes les trois d'obtenir un prix juste, en fonction de ce que coûte réellement le service. Il est aussi essentiel que la gestion de l'eau soit sous l'entière responsabilité de nos élus locaux et non déléguée à une société privée, éloignée du territoire et soumise à des contraintes liées à la rentabilité. Partout en France, la tendance est à la gestion publique, depuis les grandes villes (Paris, Lyon, Grenoble) comme les petites (Digne-les-Bains, Manosque, Sisteron).

Il serait dommage que pour parer à l'urgence, **une nouvelle « erreur de calcul » entraîne la signature d'un contrat catastrophique pour les usagers** (augmentation du prix de l'eau et dégradation des réseaux).

Si ce sujet vous intéresse, vous pouvez nous contacter par mail: collectif.eaupourtous@gmail.com
Ou encore signer la pétition en ligne sur : <https://chng.it/rQz5cf5mD9>

Vous pouvez aussi contacter votre maire pour de plus amples informations et lui signifier votre désaccord de principe à ce projet de contrat au niveau communautaire.
Chaque vote de chaque maire compte pour éviter un très mauvais choix politique !

Lexique :

Transfert de compétences : l'eau et l'assainissement gérés actuellement au niveau communal le seront au niveau communautaire à partir de 2026.

la loi NOTRe : Nouvelle Organisation du Territoire de la République

DSP : Délégation de Service Public, sur un temps plus ou moins long. A distinguer d'une prestation ponctuelle par une entreprise privée. Délègue aussi des bénéfices en quantité difficiles à mesurer

SEM : Société des Eaux de Marseille, filiale de Véolia et unique candidat lors de l'appel d'offre de la communauté de communes en 2022.



Qui sommes nous ?

Le collectif Eau Pour Tous s'est mobilisé en 2022 suite à la prise de conscience d'un groupe de citoyens de l'importance de l'enjeu eau et assainissement. Nous nous sommes informés, avons organisé des réunions publiques et alerté nos élus sur les conséquences catastrophiques de la privatisation prévue au 1er Janvier 2023. Avec une courte majorité, nos élus ont repoussé à 2026 le transfert de compétence, le contrat prévu n'a donc pas été soumis au vote.